



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers



P.R.E.J. 45

Fais ce que je dis, pas ce que je fais.

Dans 2 mois, le PREJ 45 va fêter ses 5 ans d'existence. Pour cet anniversaire, l'encadrement local se distingue par un management envers lequel il y a beaucoup à redire. Rarement, les Surveillants du PREJ 45 n'auront été autant malmenés.

La désorganisation du site est particulièrement liée à une volonté d'en faire le moins possible, et donc de déléguer aux Surveillants, la gestion de leurs missions auprès d'un ARPEJ trop peu informé des enjeux locaux. En guise d'exemple, bien souvent, quand un agent à une question à poser, la réponse est la suivante : "**Vois avec l'ARPEJ**", ou bien "**ce n'est pas nous c'est l'ARPEJ**". Un déni de responsabilité qui commence à peser lourdement sur les agents, et qui cette semaine a passé encore un cap.

En effet, dès le début d'une cour d'Assise (9h00), des agents missionnés avec un membre de l'encadrement (la responsable du pôle 45), ont été mis au parfum par la juridiction : « **Les journées risquent d'être longues, très très longues** »...

Résultat de la 1^{ère} journée: 16h10 de travail consécutif ! Les agents P.R.E.J. ont signifié à la chef d'escorte qu'il serait opportun d'aviser l'autorité de régulation.

Mais selon la responsable (digne d'un messie) : «**Nul ne doit évoquer une quelconque problématique s'il est positionné sur une cour d'assise**».

C'est bien connu, l'agent doit souffrir en silence et ne doit surtout pas remettre en cause *la parole divine*...

Avec très peu de sommeil, les Surveillants, très professionnels, sont présents et reprennent la même mission que la veille avec le même scénario. « **La journée va être très longue** » selon le greffe de la juridiction (3/4h du matin).

Les Surveillants indiquent de nouveau à la même responsable « **qu'il serait plus qu'opportun de tenir informé l'ARPEJ de cette nouvelle information** » .

Dans une GRANDE mansuétude, la responsable informe les agents, qu'ils reprendront le travail à 11h45 le lendemain !

Le greffe de la juridiction ne s'est pas trompé puisqu'à 3h40, c'est la fin de mission soit 19h40 de travail consécutif !

Les agents P.R.E.J., toujours soucieux de d'aviser l'A.R.P.E.J. lui indiquent qu'il serait, une fois de plus, opportun, que la responsable du PREJ en informe la permanence.

De manière directive, la responsable du PREJ indique aux agents, qu'à titre individuel, en cas de problématique, ils doivent appeler l'ARPEJ eux-mêmes ! Et que si ils «bouffent » des comparutions immédiates, il ne faudra pas se plaindre. Quel beau discours !

La démarche des agents est logique : Ils demandent à ce que la responsable du PREJ, informe l'ARPEJ, afin de pouvoir être autorisés à continuer la mission en cours et être couverts en cas d'incident lié à cette charge de travail imprévue. Rien de plus !

Régulièrement, on demande aux agents de respecter la voie hiérarchique... Mais ces donneurs de leçons, ces objecteurs de bonne conscience, ne s'appliquent pas à eux-mêmes le procédé ! Pire, ils ont abandonné l'idée de faire leur travail, et fuient leurs responsabilités au quotidien.

Pourquoi au P.R.E.J. 45, y a-t-il toutes ces problématiques alors que les surveillants sont autant engagés et dévoués que leurs homologues de Dijon, Saint Maur, ... ?

Les surveillants attendent un encadrement fiable et du soutien, un encadrement engagé tout comme le travail réalisé par les Surveillants du P.R.E.J., lesquels sont reconnus par les juridictions qui ne cessent de mettre en avant leur professionnalisme et leur investissement.

À l'aube de futures problématiques liées à un départ massif de collègues ayant réussi différents concours, le S.P.S s'interroge sur la capacité du management local à assurer, accompagner et encourager les agents qui effectueront, demain, au quotidien, les missions, lesquelles, ont repris de manière soutenue suite à la perturbation due à la pandémie et différents mouvements sociaux.

Comme il se le dit à la base, autant remplacer l'encadrement par « un fax et un agent de liaison »... Après tout, l'administration réaliserait de belles économies...

Le S.P.S. s'interroge sérieusement sur l'encadrement mis en place au PREJ depuis tant d'années.

Le bureau local, le 29 mars 2021.